

MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.

L'an deux mille onze, le 9 mai à 18 h30.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,

Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Sylvie Birhart, Jérôme Cochenec, Anita Daniel, Jean Faillard, Carole le Boulanger, Alexis Manac'h, Berc'hed Troadec

Absents, excusés : Olivier Magoaric, procuration à Françoise Borgne

Convocation: 20 avril 2011

Secrétaire de séance: Berc'hed Troadec

Objet : Broyeur – modalités d'utilisation

Le Conseil est informé du fait que la Commission Voirie s'est réunie le 27 avril en Mairie pour notamment étudier les conditions matérielles d'utilisation de la broyeuse acquise par la commune – selon les directives données par le Conseil municipal lors de sa réunion du 16 décembre 2010.

Après avoir apprécié le coût de fonctionnement et le coût d'amortissement de la machine, la Commission a recommandé que l'heure d'utilisation soit facturée aux particuliers 45 € (90 € pour trois heures) avec un minimum facturé d'une heure étant entendu que ce prix inclut le travail de l'employé communal faisant fonctionner le broyeur – le Conseil ayant décidé que pour des raisons de sécurité et de responsabilité civile, seuls les employés municipaux étaient pour l'instant autorisés à le faire fonctionner.

La Commission a également précisé que le client devait préparer les matériaux à broyer et aider au broyage dans la mesure de ses moyens physiques tout au long de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les recommandations de la Commission, et demande au maire de prendre toutes mesures utiles à sa mise en œuvre effective, y compris l'information de la population par les moyens habituels notamment la Gazette.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT